

OPERATION COUP DE POING – NON AUX TRANSFERTS ILLICITES DE DECHETS SUR LA FRONTIERES FRANCO-LUXEMBOURGEOISE

CONTEXTE

De grandes quantités de déchets transitent quotidiennement de part et d'autre de la frontière sur le territoire du GECT Alzette Belval, impactant les 13 communes qui le composent (8 françaises et 5 luxembourgeoises) pour 107 000 habitants.

Le transit transfrontalier est strictement interdit, sauf à passer par des autorisations dûment délivrées respectivement par le Pôle National de Transfert Transfrontalier de Déchets (FR) ou l'Administration de l'environnement (LU). Sans ces autorisations, tout déplacement de déchets entre la France et le Luxembourg est un délit passable de lourdes amendes.

Cependant, cette interdiction est trop peu respectée et cela a pour conséquence la dispersion massive de déchets dans la nature ou dans des circuits de traitements qui ne leur sont pas attribués, comme des déchets d'entreprises étrangères envoyés dans les centres d'ordures ménagères.

S'appuyant sur la volonté commune de la France et du Luxembourg d'endiguer ces transferts illicites de déchets, l'Administration de l'environnement du Luxembourg ensemble avec l'administration des douanes et accises du Luxembourg et les autorités françaises mènent régulièrement des opérations de contrôle sur la frontière et joignent ponctuellement leurs forces dans des opérations de grande ampleur.

OPERATION

Ce vendredi 19 avril 2024, de 14h à 17h a été menée une opération de contrôle de grande ampleur sur les 4 points de passage du territoire du GECT Alzette Belval. Des véhicules utilitaires ont été contrôlés par les autorités des deux pays pour vérifier s'ils ne contenaient pas de déchets.

Sous l'impulsion du GECT Alzette Belval, l'Administration de l'environnement et la Sous-Préfecture de Thionville ont coconstruit cette opération de lutte contre les transferts transfrontaliers illégaux de déchets, avec en fer de lance les douanes françaises et luxembourgeoises, soutenues par les forces de l'ordre de chaque pays. Au total, c'est 15 agents français et 20 luxembourgeois qui ont été déployés le 19 avril 2024 pour procéder à des contrôles de chargement de véhicules utilitaires.

Les forces de l'ordre française (douane et gendarmerie) ont contrôlé les points suivants :

- A Audun-le-Tiche à hauteur du Lidl, sur la D16
- A Audun-le-Tiche au rond-point du moulin D616

L'Administration des douanes et accises, assistée par l'Administration de l'environnement ont contrôlé les points suivants :

- A Belvaux-Sanem, Rue des Alliés, sur le parking en face de l'école, sur le chemin de la frontière
- A Rumelange, Rue des Martyrs avant le passage de frontière

RESULTATS

L'opération a permis de contrôler 203 véhicules sur les 4 points de passage, avec :

- 108 contrôles sur les points de Rumelange et de Sanem pour les opérations luxembourgeoises
- 95 contrôles sur les points d'Audun-le-Tiche pour les opérations françaises

Côté luxembourgeois, 7 véhicules ont reçu des avertissements taxés pour un défaut d'enregistrement d'autorisation de transfert de déchets valable pour les établissements ou entreprises qui collectent ou transportent des déchets provenant de leurs propres activités. Les conducteurs ont été sanctionnés de 250 euros d'amende. Côté français, 1 véhicule a été mis en procédure et a été sanctionné d'une amende de 150 euros pour transferts irréguliers de déchets. Les véhicules transportaient principalement des déchets de chantier (cartons, câbles électriques) et de la ferraille.

Cette opération a permis de rappeler la nécessité de l'enregistrement administratif lorsque l'on souhaite transférer des déchets auprès des différentes autorités. Cependant, cette opération a aussi permis de mettre en lumière une amélioration de la connaissance du sujet par les entreprises et un plus grand respect des normes en vigueur pour le transfert de déchets.

Contact presse :

- Nathan BALL – GECT ALZETTE BELVAL [nball@gectalzettebelval.eu – +33 6.02.09.12.06]
- Sophie THINNES – ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT [communication@aev.etat.lu – +352 40.56.56.329]
- Elisabeth BECKERS – ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT [communication@aev.etat.lu – +352 40.56.56.556]
- ADMINISTRATION DES DOUANES ET ACCISES [communication@do.etat.lu]
- Stéphanie LOUIS – SOUS-PREFECTURE DE THIONVILLE [stephanie.louis@moselle.gouv.fr – +33 7.86.50.37.90]

